

Délibération n°2024/007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 20 FEVRIER 2024
Convocation en date du 14 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Saint-Quentin de Caplong, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 33
Pouvoirs : 07
Votants : 40

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Magali VERITE, Vice-présidentes
MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX,
Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Pascale PENISSON, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI

MM. Jean-Marie BAEZA, Christophe CHALARD, Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Franck GENILLIER, Gaëlle HERIAUD, Michel MARGOUILLE, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT Jean-Pierre ROUBINEAU, Gilbert SAUTREAU, David ULMANN

Procuration (s) :

Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET à M. Pierre ROBERT
Mme Mireille GROSSIAS à M. Bernard DELAGE
Mme Yolande LACHAIZE à M. José BLUTEAU
Mme Sandrine PAUILLAC à Mme Isabelle PILLON
M. Miguel GARCIA à Mme Christiane VINCENZI
M. Didier TEYSSANDIER à Mme Sandrine RATIE
M. Laurent FRITSCH à M. David ULMANN

Excusé : -

Absente : Mme Dominique PRADELLE

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : Environnement

OBJET : Présentation du Rapport Annuel d'Activité du Service GEMAPI – Année 2023.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, M. VACHER, Vice-président , M. DUFOUR, M. ULMANN.

Vote pour : 40 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°17-54 de la CdC du Pays Foyen en date du 27 avril 2017, relative à l'approbation des statuts de la CdC du Pays Foyen ;

Considérant l'ensemble des missions menées par la Technicienne Milieux Aquatiques du Service GEMAPI ;

Considérant qu'un rapport annuel d'activité de gestion des milieux aquatiques doit être réalisé chaque année, afin d'être transmis à tous les partenaires techniques et financiers, dans le but de l'obtention des aides financières.

Ce rapport doit contenir : un rappel sur les moyens techniques et humains ainsi que sur le contexte d'intervention, un bilan d'exécution des missions, une note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis, une proposition d'orientation pour l'activité de l'année suivante ainsi que le bilan financier.

Monsieur le Vice-président fait lecture du rapport d'activité du service GEMAPI pour l'année 2023 et demande aux membres du Conseil Communautaire de s'exprimer sur ce sujet.

Après présentation en Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2023 annexé ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'ensemble des communes membres ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 21 février 2024

Pierre ROBERT
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 033-243301371-20240221-DEL_2024_007-DE



Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 033-243301371-20240221-DEL_2024_007-DE



Rapport d'activité 2023

Poste de Technicien Milieux Aquatiques

Version validée par le Conseil Communautaire du 20/02/2024

Partenaires financiers



Sommaire

Liste chronologique des figures et des illustrations

Liste chronologique des tableaux

Liste des abréviations & des acronymes

I.	Contexte et objectifs.....	1
A.	Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen	1
B.	Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres.....	1
1.	Les élus	1
2.	Les agents	1
3.	Le bureau	1
4.	Les commissions	2
5.	Les compétences exercées	2
C.	Description du territoire d'intervention.....	2
1.	Hydrographie.....	2
D.	Enjeux du territoire.....	3
1.	État des masses d'eau souterraines.....	3
2.	État des masses d'eau de surface.....	3
E.	Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen	4
F.	Service GEMAPI.....	4
1.	L'équipe technique	4
2.	L'équipe administrative	5
3.	Les moyens techniques.....	5
4.	Le bilan technique.....	5
5.	Le bilan financier.....	7
a)	Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen.....	7
(1)	Agence de l'Eau Adour-Garonne	7
(2)	Département de la Gironde.....	7
b)	Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen	7
(1)	Section de fonctionnement.....	7
(2)	Section d'investissement.....	Erreur ! Signet non défini.
II.	Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2023.....	8
	Fiche n°1 – Étude Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Gravouse / Sandaux / Vénérol / Seignal / Moiron	9
	Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau.....	10

Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles 11
Fiche n°4 – Animation, communication, sensibilisation..... 12
Fiche n°5 – Perspectives 2024..... 13

PROJET

Liste chronologique des figures et des illustrations

Figure 1 : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE - QGIS 3.16.6 - 2020)

Figure 3 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

Liste chronologique des tableaux

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 en vigueur)

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 sur la base de données 2015 - 2016 - 2017)

Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2023

Liste des abréviations & des acronymes

ADPAG : Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

BV : Bassin Versant

CAB : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CdC du Pays Foyen : Communauté de Communes du Pays Foyen

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DOCOB : Document d'Objectifs

DSP : Délégation de Service Public

EPI : Équipement de Protection Individuelle

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (*ex Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées*)

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORI : Opération de Restauration Immobilière

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien à l'Enfance en Difficulté

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIG : Système d'Information Géographique

SMER-E2M : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers

TAD : Transport A la Demande

TRI : Territoire à Risque important d'Inondation

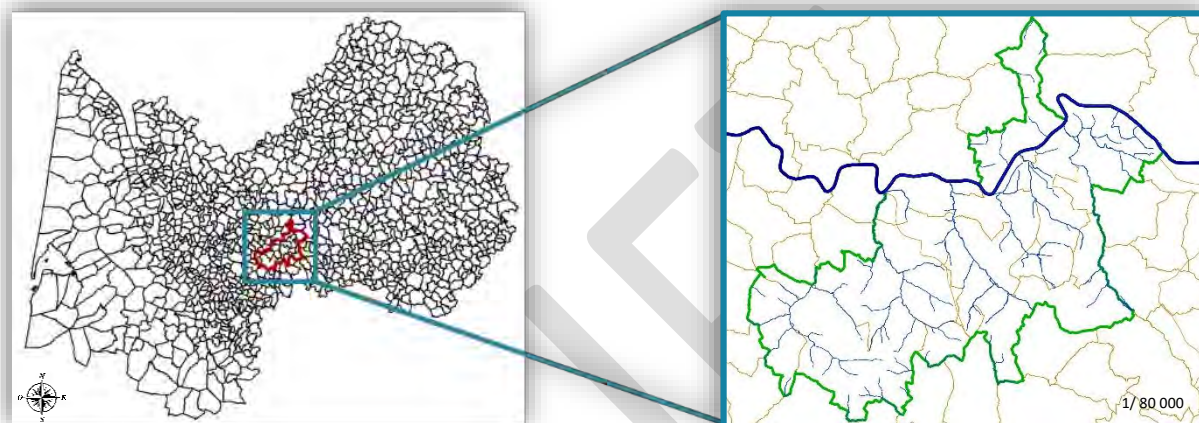
USTOM : Union Syndicats Traitement Ordures Ménagères

PROJET

I. Contexte et objectifs

A. Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Créée par arrêté préfectoral en date du 30/10/2002, la Communauté de Communes du Pays Foyen (CdC du Pays Foyen) se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine. Localisé à environ 80 kilomètres de Bordeaux et à environ 20 kilomètres de Bergerac, le territoire de la collectivité regroupe actuellement 20 communes réparties sur les départements de la Gironde (33) et de la Dordogne (24) (**Figure 1**).



Démographie : 16 969 habitants **Superficie** : 22 043 ha

Communes adhérentes : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquette, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Foy-la-Grande.

Figure 1 : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

B. Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres

1. Les élus

- 40 élus titulaires (17 femmes & 23 hommes)
- 15 élus suppléants (6 femmes & 9 hommes)

2. Les agents

Communauté de Communes du Pays Foyen
122 agents au 31/12/2023

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) & MARPA
81 agents au 31/12/2023

3. Le bureau

Chacune des 20 communes y est représentée.

Sa composition :

- 1 Président : Pierre ROBERT
- 12 Vice-Présidents (4 femmes & 8 hommes)
- 14 membres

4. Les commissions

12 commissions internes	
➤ Communication et Numérique	➤ Finances
➤ Culture	➤ Projet de Territoire
➤ Développement économique	➤ Service à la population
➤ Eau et Assainissement	➤ Sport
➤ Enfance Jeunesse et Petite enfance	➤ Travaux / Accessibilité et Développement durable
➤ Environnement et GEMAPI	➤ Urbanisme / Habitat

5. Les compétences exercées

Voir annexe

C. Description du territoire d'intervention

1. Hydrographie

Le territoire de la CdC du Pays Foyen se situe principalement sur le bassin versant de la Dordogne, cependant une partie du territoire (communes situées sur le bassin versant du Dropt) se trouve sur le bassin versant de la Garonne. 7 zones hydrographiques principales ont été identifiées dans le périmètre de la CdC du Pays Foyen (**Figure 2**).

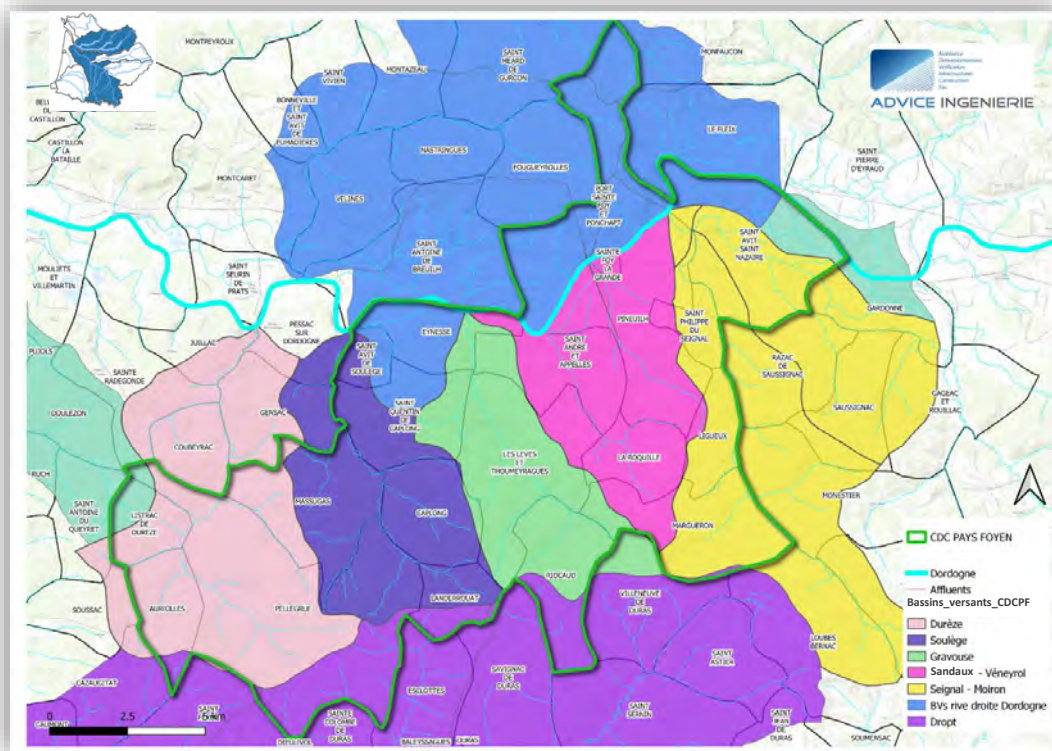


Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE- QGIS 3.16.6 - 2020)

Les cours d'eau susmentionnés sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges ainsi que le lit du cours d'eau sont donc propriétés des riverains.

D. Enjeux du territoire

1. État des masses d'eau souterraines

Code	État quantitatif	État chimique	Pression ponctuelle	Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole	Pression diffuse : Phytosanitaire	Prélèvements d'eau : Pression prélèvements
FRFG024	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Significative	Significative
FRFG041	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
FRFG043	Bon	Bon	Pas de pression	Significative	Significative	Non significative
FRFG068	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
FRFG072	Mauvais	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Significative
FRFG073	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
FRFG075	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
FRFG080	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022-2027 en vigueur)

2. État des masses d'eau de surface

Cours d'eau	Masse d'eau Rivière	Code hydrographique	État écologique	État chimique (avec ubiquistes)	État chimique (sans ubiquistes)
Durèze	FRFRR41_10	P5560500	Médiocre	Mauvais	Bon
Souleège	FRFRR41_8	P5520500	Médiocre	Bon	Bon
Gravouse	FRFRR41_6	P5500500	Moyen	Bon	Bon
Sandaux	FRFRR41_5	P5490530	Moyen	Bon	Bon
Véneyrol	FRFRR41_4	P5490540	Moyen	Bon	Bon
Seignal	FRFRR41_13	P54-0430	Médiocre	Bon	Bon

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 sur la base de données 2015 - 2016 - 2017)

E. Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est réalisée par (**Figure 3**) :

Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M)	Bassins versants de la Durèze et de la Soulège
Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)	Bassins versants présents sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
Syndicat Mixte du Dropt Aval	Cours d'eau affluents du Dropt sur les communes de Auriolles, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue et Riocaud
Communauté de Communes du Pays Foyen	Bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Vénéyrol, du Seignal, du Moiron et des affluents rive gauche de la Dordogne
EPIDOR – Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne	Gestion durable de l'eau, de la rivière et des milieux aquatiques

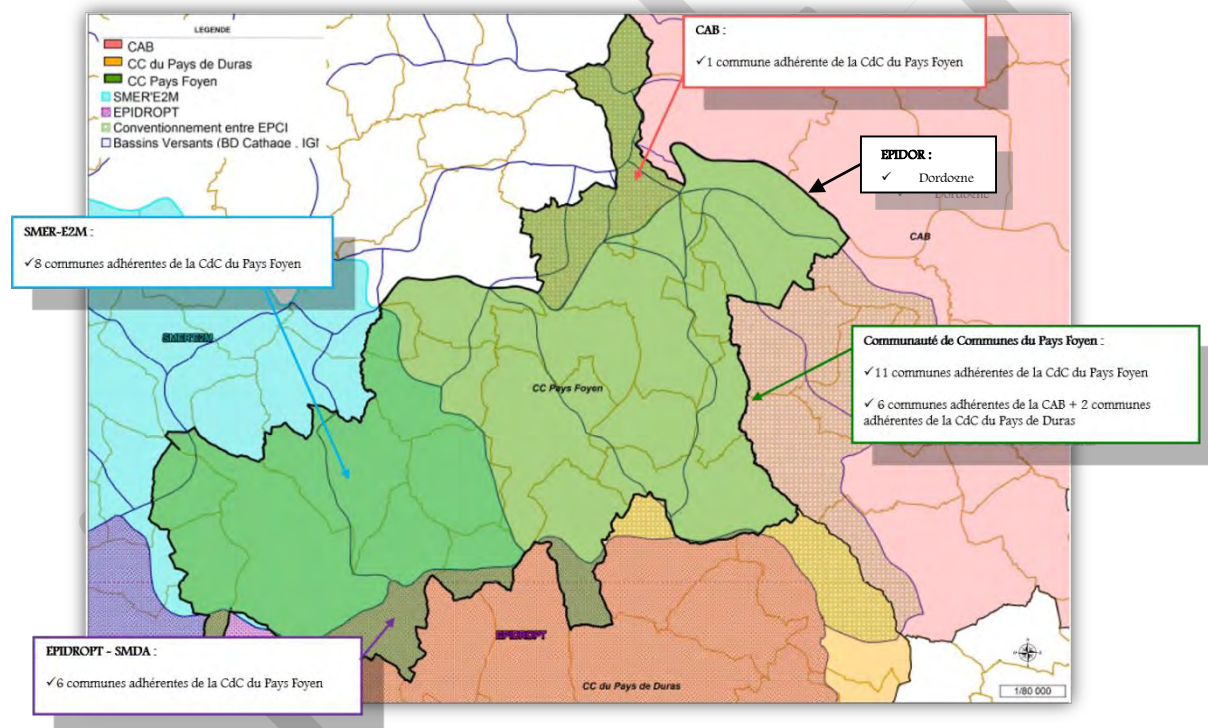


Figure 3 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

F. Service GEMAPI

1. L'équipe technique

Brenda LEGLISE-BLANCHARD

Technicienne Milieux Aquatiques

Catégorie C – 1 ETP

Tél. : 05 57 69 48 54

Email : b.leglise-blanchard@paysfoyen.fr

Laurent CHAUCHEAU

Directeur Adjoint – Directeur des Services Techniques

Catégorie A – 0.03 ETP

Tél. : 05 57 69 88 89 – 06 45 89 33 08

Email : l.chauveau@paysfoyen.fr

2. L'équipe administrative

Danielle MALLET

Collaboratrice – Assistante administrative

Catégorie A – 0.15 ETP

Tél. : 05 57 69 88 92

Email : d.mallet@paysfoyen.fr

Camille BOURIANNE

Chargée de communication

Catégorie A – 0.04 ETP

Tél. : 05 24 24 15 04

Email : c.bourianne@paysfoyen.fr

3. Les moyens techniques

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen possède dans sa structure les équipements suivants :

- Un véhicule de terrain – Duster (Compteur : 31 717 Kms au 02/01/2024, soit 2 246 Kms effectués en 2023)
- Un poste informatique fixe avec logiciels de bureautiques adaptés
- Un logiciel de cartographie (QGIS, version 3.16.6)
- Mobilier de bureau
- Bureau
- Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Sanitaire, douche

4. Le bilan technique

Le volume horaire effectué sur l'année 2023 est de 1607 heures soit ≈ 228 jours de 7 heures équivalent à 1 ETP. Les activités 2023 de la Technicienne Milieux Aquatiques sont présentées en fonction des différents thèmes relatifs aux missions du Service GEMAPI, préconisés par les différents partenaires financiers (**Tableau 3**).

Missions	Prévisionnel		Réal		Tendance
	Jours	Répartition	Jours	Répartition	
Suivi de l'état des cours d'eau / Zones humides	<u>Affaires courantes</u> <u>Suivi de BVs</u> o Gestion des ragondins, rats musqués et rats laveurs (conventionnement ADPAG, prise de contact piègeurs) <u>Surveillance continue de points singuliers</u> : ouvrages, sites d'accumulation o Gestion des embâcles sur le territoire en cas de danger grave ou imminent, d'intérêt général <u>Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)</u> o BVs Gravouse - Sandaux - Vénéryrol - Seignal – Moiron <u>Réseau étiage</u> o Station du Seignal				
	82	36 %	88	39 %	↗

<p>Accompagnement et Suivi des travaux annuels d'entretien</p>	<p><u>Affaires courantes - Travaux ponctuels</u> : Travaux embâcles, Curage, Réfection pont...</p> <ul style="list-style-type: none"> o Contacts élus, propriétaires o Demande de devis - opérations ponctuelles o Échanges entreprises o Préparation / Mise en place chantier o Suivi de chantier o Rédaction compte-rendu o Suivi facturation o Gestion des difficultés éventuelles <p><u>Suivi de dossiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Entretien Bassin des Bories sur la commune de Pineuilh o Entretien Bassin des Anguillères sur la commune de Pineuilh (Ruisseau les Anguillères) 	10	4 %	10	4 %	➔
<p>Gestion des zones alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité, du bassin versant</p>	<p><u>Surveillance continue de points singuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Bassin de rétention (Ruisseau le Seignal) 	2	1 %	0	0 %	⬇️
<p>Mise en œuvre d'opérations de continuité écologique</p>	<p><u>Affaires courantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Echanges techniciens, propriétaires riverains 	2	1 %	0	0 %	⬇️
<p>Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information</p>	<p><u>Administratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Gestion générale du Service GEMAPI <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement et gestion courante - Traitement des mails et du courrier - Échanges avec les élus et l'équipe technique - Mise à jour des documents de réflexion (gouvernance, cotisations, communication) - Élaboration du budget prévisionnel - Demandes de subventions - Rédaction des délibérations, convocations, notices de synthèse - Rédaction des conventions de partenariat (Fonctionnement / Investissement) - Archivage o Échanges téléphoniques (partenaires techniques et financiers, administrés, administrations, ...) o Sollicitations ponctuelles élus, propriétaires riverains, usagers o Préparation, animation de réunions (Commission GEMAPI, réunions techniques, ...) o Participation aux journées techniques, aux réunions d'informations : <ul style="list-style-type: none"> - Comité syndical organisé par le SMERE2M - Réunion technique SMERE2M - Comité syndical du Syndicat Mixte du Dropt Aval o Rédaction du rapport d'activité o Rédaction d'un guide pour le riverain et l'utilisateur 	76	33 %	110	48 %	➔
<p>Autre(s) mission(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants o Suivi d'études réalisées par des prestataires o Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, fédérations de pêche, ...) o Suivi / Participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCoT, PAPI, ...) o Formation SST o Formation « Valeurs de la République et Laïcité » o Formation Préparation Concours 	56	25 %	20	9 %	⬇️
<p>Total réalisé</p>		228	100 %	228	100 %	

Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2023

5. Le bilan financier

a) Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

(1) Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance les actions pour l'amélioration et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a accordé des financements pour :

- Les missions assurées par la Technicienne Milieux Aquatiques, à hauteur de 40 233 €.

(2) Département de la Gironde

Le Département de la Gironde finance les missions afférentes à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Restauration de la Continuité Écologique.

À ce titre, le Département de la Gironde a accordé des financements pour :

- Le poste Technicien Milieux Aquatiques, à hauteur de 14 418 €.

b) Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des écritures comptables arrêtées au 31/12/2023.

(1) Section de fonctionnement

○ Dépenses en TTC	174 394,68 €
▪ Charges à caractère général	52 340,17 €
▪ Charges de personnel et frais assimilés	54 980,19 €
▪ Dépenses imprévues	0 €
▪ Virement à la section d'investissement	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 730,91 €
▪ Charges financières	1 863,11 €
▪ Autres charges	3 268,00 €
○ Recettes en TTC	235 330,26 €
▪ Résultat de fonctionnement	64 595,45 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197,00 €
▪ Impôts et taxes	142 912,00 €
▪ Dotations, subventions (dont participation...0 €)	26 625,81 €
▪ Produits financiers	0 €
▪ Produits exceptionnels	0 €

I. (2) Section d'investissement

○ Dépenses en TTC	21 021,68 €
▪ Solde d'exécution de la section	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197,00 €
▪ Emprunts et dettes assimilées	7 628,23 €
▪ Immobilisations incorporelles	3 656,45 €
▪ Immobilisations corporelles	8 540,00 €
▪ Immobilisations en cours	0,00 €
○ Recettes en TTC	277 631,35 €
▪ Virements de la section de fonctionnement	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 730,91 €
▪ Dotations, fonds divers et réserves.....	60 000,00 €
▪ Subventions d'investissement	3 656,45 €
▪ Solde d'exécution de la section	152 243,99 €

II. Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2023

En 2023, la CdC du Pays Foyen a travaillé sur l'Étude du Plan Pluriannuel de Gestion des bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron. Les travaux sur les milieux aquatiques et les actions de bassins versants ont donc été très limités en l'absence de programme d'actions définitif et de déclaration d'intérêt général.

Fiche n°1 – Étude Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Gravouse / Sandaux / Véneyrol / Seignal / Moiron

Le PPG est un document de planification permettant de définir les actions de priorisation sur 10 ans. Il a pour objectif la mise en place d'une gestion globale participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête de zones tampon, restauration d'espace de mobilité et d'expansion des crues, ...). Le PPG recense les données sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), par masse d'eau (unité d'évaluation de l'Europe) des différents bassins versants concernés par l'étude.

Ce document s'articule autour de 3 grandes phases :

- L'État des lieux et le diagnostic ;
- La définition des enjeux et des objectifs de gestion ;
- La définition des actions à mettre en œuvre et la programmation du Plan Pluriannuel de Gestion.

La phase d'état des lieux a pour objet de décrire l'état actuel du cours d'eau et de ses affluents. Il s'agit de dresser les caractéristiques principales du cours d'eau et d'inventorier les usages, aménagements, ouvrages susceptibles de modifier l'équilibre écologique et hydrodynamique du cours d'eau. Cette première phase conduit à un diagnostic du bassin par tronçon homogène. Elle permet d'identifier les pressions et altérations du fonctionnement subies par le cours d'eau et les milieux associés.

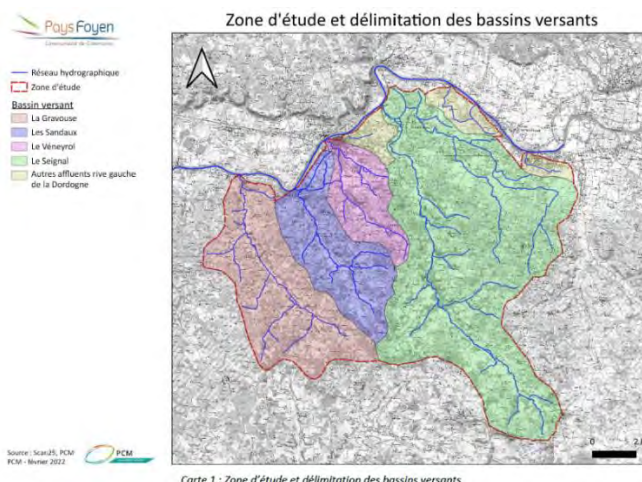
La définition des enjeux et des objectifs opérationnels de gestion est réalisée collégalement avec les élus locaux et les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire. Les enjeux sont positionnés et hiérarchisés en fonction de leur importance. Une série d'objectifs opérationnels est ensuite conçue afin de fixer le cadre du plan pluriannuel de gestion.

Les actions du PPG sont donc définies sur la base de l'état des lieux / diagnostic, de la synthèse des enjeux et des objectifs opérationnels. Chacune des actions proposées fait l'objet d'un positionnement précis et d'un estimatif sommaire des coûts. La mise en œuvre de ces actions doit permettre de restaurer un fonctionnement équilibré du cours d'eau (en tenant compte des enjeux écologiques, hydrologiques et des usages), d'améliorer sa qualité écologique et hydromorphologique, et de limiter les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains.

Sur la base du diagnostic et des principes d'aménagement définis dans le PPG, un programme d'actions est alors proposé. Chaque fiche action précise la localisation, les objectifs, le coût et la nature des travaux ainsi que l'année de réalisation dans le PPG.

Pour les collectivités, afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées et d'instaurer une servitude de passage, les opérations entreprises doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), outil réglementaire validé par l'État.

Cette étude prendra fin au 1^{er} trimestre 2024.



Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau

❖ Gestion des embâcles, Entretien ripisylve, Pollution, ...

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen s'est rendu à plusieurs reprises sur site, afin de constater des désordres ponctuels ou pour conseiller des riverains, notamment face aux risques suivants :

- L'obstruction du cours d'eau par la création de « bouchons » et l'amoncellement de déchets ;
- La montée des eaux et le risque inondation ;
- La destruction des berges par la chute des arbres et / ou l'entretien de la ripisylve ;
- Le risque de pollution.



Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles

❖ Lutte contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur

Considérant les risques de maladies transmissibles à l'Homme, dites zoonoses, dont les rats musqués et ragondins sont porteurs et les dégâts causés par ces espèces sur les milieux aquatiques. Une convention a été signée avec l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde (ADPAG) afin de lutter contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur sur l'ensemble du territoire de la CdC du Pays Foyen.

La CdC du Pays Foyen pourvoit au remboursement de la cotisation à l'ADPAG, de chaque piègeur agréé si leur bilan fait état de prises de ragondins, rats musqués ou ratons laveurs.

La CdC du Pays Foyen verse une subvention à l'ADPAG correspondant aux prélèvements réalisés soit 5.00 € (ragondin / rat musqué) ou 8.00 € (raton laveur) par animal prélevé.

Captures saison 2022-2023 :	
Ragondins	238
Rats musqués	2



Fiche n°4 – Animation, communication, sensibilisation

❖ Formation / Animation grand public

La Commission Environnement et GEMAPI s'est réunie le :

- 12/01/2023 afin de Présenter la 2^{ème} Phase de l'Étude PPG (COPIL) ;
- 08/06/2023 sous forme de COTECH pour préparer le COPIL Phase III ;
- 12/12/2023 afin de Présenter la 3^{ème} Phase de l'Étude PPG (COPIL) ;

❖ Ateliers techniques & Réunions

Participation aux Comités syndicaux organisés par le SMERE2M et le Syndicat Mixte du Dropt Aval.

❖ Autres formations

Formation Sauveteur Secouriste du Travail, organisée par le CNFPT, les 23 et 24/03/2023.

Formation « Valeurs de la République et Laïcité », organisée par La mission politique de la ville de la Préfecture de la Gironde, les 23 et 24/11/2023.

PROJET

Fiche n°5 – Perspectives 2024

La CdC du Pays Foyen, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, verra sortir son premier PPG en 2024.

Les principales préoccupations prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- Améliorer la qualité de la ripisylve ;
- Poursuivre les efforts de lutte contre les inondations ;
- Contribuer à la restauration écologique des cours d'eau ;
- Comprendre les processus morphologiques dynamiques de chaque cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique) ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource en eau et des milieux ;
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource qui rende compatible les usages avec la qualité des milieux ;
- Assurer un lien entre toutes ces missions et les divers documents d'orientation de gestion.

Outre la mise en place du programme d'actions qui sera menée en étroite concertation avec la collectivité maître d'ouvrage, les communes adhérentes et les différents partenaires techniques et financiers, la technicienne milieux aquatiques devra :

- Accompagner aussi bien techniquement qu'administrativement les élus et les administrés, dans le suivi d'ouvrage d'art ou les divers travaux d'entretien sur le domaine public ou privé.
- Assurer en collaboration avec le service des finances, le suivi des dossiers de subventions, la préparation du budget et la rédaction du rapport annuel d'activité.
- Conforter les liens avec les financeurs, ce qui inclut une priorisation des projets subventionnables.
- Poursuivre les actions de communication auprès des EPCI, des élus, des communes, des riverains, des financeurs, des secrétaires de mairie et des services techniques, d'urbanisme, des notaires, ...
 - Présentation des travaux et des études ;
 - Visites sur site ;
 - Organisation de journées pédagogiques ;
 - Parution et diffusion d'un Guide pour les riverains et les usagers ;
 - ...



Communauté de Communes du Pays Foyen

2 Avenue Georges Clemenceau
33 220 PINEUILH
Tél. : 05 57 46 20 58
contact@paysfoyen.fr

Service GEMAPI

Brenda LEGLISE-BLANCHARD
Tél. : 05 57 69 48 54
Email : b.leglise-blanchard@gmail.com

www.paysfoyen.fr

www.facebook.com/paysfoyen.fr